

Bureau du 15 mars 2004

Décision n° B-2004-2118

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Tènement situé 125 à 129, boulevard Vivier Merle - Autorisation de déposer les permis de démolir et de construire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine s'est rendue propriétaire, dans les années 2001 à 2003 de divers immeubles situés en bordure du boulevard Vivier Merle à Lyon 3° que projette d'acquérir la société par action simplifiée Le Part-Dieu, en cours de constitution et dont le siège social se trouvera 21, place de la Madeleine à Paris 8°.

Il s'agit des biens dont la désignation suit :

Adresse de l'immeuble	Nature de l'immeuble	Références cadastrales	Description du bien	Origine de propriété
125, boulevard Vivier Merle	- bâtiment de trois niveaux à usage commercial et d'habitation - petite bâtisse à usage d'atelier	section AY n° 49 pour 438 mètres carrés	- locaux professionnels et commerciaux aux sous-sols rez-de-chaussée et 1er étage - trois logements répartis dans les deux étages supérieurs	acquisition de la SCI TJF 97, par voie d'échange, suivant l'acte authentique des 5 et 8 décembre 2003
127, boulevard Vivier Merle	bâtiment de 5 étages sur rez-de-chaussée	section AY n° 50 pour 292 mètres carrés	- 2 locaux commerciaux - 8 logements	acquisition de Mme Delhorme suivant acte du 15 janvier 2001
129, boulevard Vivier Merle	terrain nu	section AY n° 51 pour 557 mètres carrés titre de propriété (312 mètres carrés)	libre d'occupation	arrêté de préemption en date du 28 juillet 2003

La société par action simplifiée Le Sud Part-Dieu, constituée de Bâti conseil immobilier, l'Art de construire et Brice Robert Arthur Loyd a signé, le 5 décembre 2003, une promesse de vente avec la société Lambdanet, portant sur un terrain d'une surface de 3 500 mètres carrés, cadastrée AY 103, situé 123, boulevard Vivier Merle et a souhaité acquérir l'ensemble des biens communautaires contigus afin de réaliser une opération immobilière à vocation de bureaux couvrant 13 000 mètres carrés environ, notamment sur l'ensemble du tènement communautaire en cause.

Or, préalablement aux négociations à intervenir avec la SAS Le Sud Part-Dieu ou, éventuellement, avec toute société susceptible de lui être substituée, il conviendrait, pour permettre à cette dernière d'effectuer dans les meilleurs délais, les installations projetées, d'autoriser ladite société à déposer, d'ores et déjà, les permis de démolir et de construire et à recueillir les autorisations administratives nécessaires à la réalisation de cette opération.

Enfin, il est à noter que lesdites autorisations ne permettent pas à la SAS Le Sud Part-Dieu ou éventuellement toute société susceptible de lui être substituée, de commencer les travaux et ne laissent pas préjuger des conditions financières quant à la cession des biens communautaires concernés ;

Vu ledit dossier ;

Vu les actes authentiques et arrêté de préemption des 15 janvier 2001, 5 et 8 décembre 2003 et 28 juillet 2003 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

Autorise la société par action simplifiée Le Sud Part-Dieu ou, éventuellement, toute société susceptible de lui être substituée à déposer les permis de démolir et de construire et à recueillir toutes les autorisations administratives nécessaires.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,